



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 avril 2014
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Note verbale datée du 12 mars 2014, adressée au Président du Comité par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

La Mission des Philippines a l'honneur de communiquer les informations suivantes sur les mesures prises par son gouvernement concernant la mise à jour des entrées sur la liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs :

a) Aisha Muammar Muhammed Abu Minyar Qadhafi et Mohammed Muammar Qadafi ont été assujettis aux résolutions n° 39-A, du 3 mai 2011, et n° 52, du 23 mai 2012, du Conseil philippin contre le blanchiment de capitaux, en vertu desquelles les institutions concernées doivent porter directement à la connaissance du Conseil toute transaction suspecte;

b) Safia Farkash Al-Barassi a été assujettie aux résolutions n° 104, du 16 septembre 2011, et n° 52, du 23 mai 2013, du Conseil philippin contre le blanchiment de capitaux, en vertu desquelles les institutions concernées doivent porter directement à la connaissance du Conseil toute transaction suspecte;

c) Le Conseil philippin contre le blanchiment de capitaux a aussi informé tous les individus concernés des entrées mises à jour sur la liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs en application du paragraphe 17 de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité et il demande à toutes les autorités compétentes de distribuer le texte de la résolution aux personnes concernées dans leur juridiction.

